



**Programme
pour l'eau et
l'assainissement**

Un partenariat international
pour aider les populations
défavorisées à avoir un accès
durable à des services d'eau
et d'assainissement améliorés

**Les opérateurs
indépendants de l'eau
potable et de
l'assainissement**

ABIDJAN - COTE D'IVOIRE

**Région de l'Afrique de l'Ouest
et du Centre**

Séverine Champetier
Amadou Diallo
Jean Marie Sie Kouadio

Water
Centre
80
64

LIBRARY IRC

PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE
Tel.: +31 70 30 688 80
Fax: +31 70 35 899 64

BARCODE: 18409
LO: 024 CIABOO



**INSTITUT
DE LA BANQUE
MONDIALE**



Deutsche Gesellschaft für Technische
Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
pour le compte du
Ministère Fédéral Allemand
de la Coopération Economique
et du Développement



824 - CIABOO - 184 09

Le poids des opérateurs privés dans la filière Eau potable

Inexistant dans la production d'eau ...

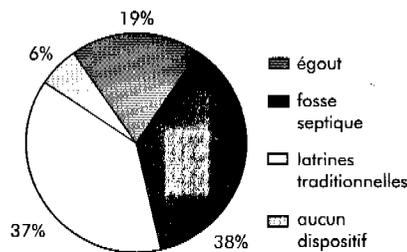
 La Société de Distribution de l'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI), est une société privée ayant le monopole de production d'eau potable pour l'alimentation d'Abidjan.

Cependant de nombreuses familles d'Abidjan ont recours à la lagune, ainsi qu'aux eaux de pluies particulièrement abondantes, en complément à l'eau du réseau SODECI.

... mais prépondérant dans la distribution d'eau en zone périurbaine

Le réseau de distribution de la SODECI dessert plus de 180 000 abonnés particuliers à Abidjan, soit moins de la moitié des familles d'Abidjan (43% en

Population d'Abidjan selon le type d'équipement sanitaire



1997). En fait, la SODECI couvre uniquement les quartiers lotis, et ses procédures de raccordement restent contraignantes.

La plupart des familles non raccordées ont donc recours à des opérateurs privés qui interviennent en aval du réseau SODECI et assurent la distribution d'eau depuis une borne-fontaine (142 fonctionnelles) ou d'un branchement privé (1 500 à 3 000 revendeurs).

Un chiffre d'affaires difficile à estimer mais un nombre d'emplois non négligeable

Face à la forte demande, la revente d'eau à partir de branchement privé s'est rapidement développée mais dans la majorité des cas, en dehors

des procédures d'agrément mises en place par la SODECI, rendant difficile toute appréciation de leur nombre et poids économique. Il serait plus de 300 revendeurs agréés pour 1 500 à 3 000 revendeurs clandestins aux côtés d'environ 142 gérants de bornes-fontaines.

Le poids des opérateurs privés dans la filière Assainissement

Dans la construction et l'entretien des installations sanitaires en zone périurbaine principalement

 Abidjan est l'une des rares capitales de la sous région à disposer de réseaux fonctionnels d'égout et d'eaux pluviales. Le réseau, géré par la SODECI, comprend 756 km de réseaux d'eaux usées et 156 km de réseaux unitaires, 43 stations de pompage, 12 postes de dessablage, 3 stations d'épuration des boues et une station de lagunage. Le rejet se fait en mer. Dans les quartiers urbanisés, les familles tendent à se raccorder au réseau d'égout. En 1998, sur 175 000 abonnés au réseau d'eau, 78 000 (44%) étaient raccordés au réseau d'égout et 34 000 (20%) étaient raccordables au réseau d'eaux usées.

Mais en zone périurbaine et dans les quartiers non-lotis, non couverts par le réseau de distribution d'eau, la population est en fait desservie par des dispositifs d'assainissement autonomes. Les quartiers précaires



Mais une offre de service encore limitée

La SODECI n'est pas autorisée à étendre son réseau d'adduction d'eau dans les quartiers non lotis. Or plus de 50% des quartiers de la capitale sont actuellement non urbanisés. Et pour les quartiers lotis, les procédures administratives de branchement au réseau restent contraignantes :

- le dossier doit obligatoirement comporter un titre foncier ou un plan de masse de la parcelle à alimenter, excluant les quartiers précaires des programmes de desserte de la SODECI ;

- l'affectation du branchement à une parcelle et non à un logement pénalise les ménages vivant sur une même parcelle (utilisation du même branchement) et les locataires (demande d'autorisation au propriétaire), et entraîne bien des difficultés de règlement de la facture ;

- le mode de facturation trimestrielle de la SODECI exige une épargne importante non accessible aux

bas revenus.

Une politique de branchements sociaux est menée par la SODECI en direction des plus démunis (19 000 FCFA le branchement social, 169 000 FCFA l'abonnement normal), même si le mode de facturation reste peu adapté.

Face au développement de la revente d'eau à partir de branchement privé, la SODECI a mis en place une procédure d'agrément des abonnés-revendeurs d'eau (« abonnés commerciaux ») unique en Afrique de l'Ouest. Mais si elle poursuit les revendeurs clandestins, elle n'assure pas la promotion des revendeurs agréés, qui ne bénéficient d'aucun avantage si ce n'est une facturation mensuelle, alors qu'ils sont soumis à des frais d'investissement élevés.

Les bornes-fontaines Yaoli chargées d'assurer à moindre coût la desserte en eau potable des quartiers pauvres tout en luttant contre l'activité des revendeurs clandestins, ont finalement un impact moindre. Cet équipement mis au point en 1994 permet de livrer automatiquement 21 litres d'eau après

l'introduction d'une pièce de 10 FCFA. Le monnayeur contribue au contrôle automatique de la vente d'eau à prix modéré en empêchant toute manipulation des volumes et des prix unitaires par les fontainiers. Elles sont supplantées par les abonnés revendeurs qui, à coût égal, offrent un service plus large.

En matière d'assainissement, seuls les usagers du réseau de distribution d'eau peuvent bénéficier d'un raccordement au réseau d'égout. Mais il est encore insuffisamment étendu et le branchement a un coût relativement élevé (entre 60 et 100 000 FCFA). Le prix de l'eau comprend une taxe d'assainissement qui alimente le fonds national d'assainissement (environ 1 850 000 FCFA par an).

Perspectives de développement de l'activité des opérateurs privés

Types de services de la SODECI et zone d'intervention

Vente d'eau dans les quartiers centraux et aux abords des quartiers périphériques :

- par BP aux ménages, administrations, revendeurs clandestins : abonnement, facturation trimestrielle, tarif 4 tranches ;
- par BP aux revendeurs agréés : abonnement, facturation mensuelle, tarif 4 tranches ;
- par BF aux fontainiers : facturation mensuelle, tarif unique.

Service Assainissement :

- Collecte des eaux vannes par le réseau d'égout dans les quartiers lotis
- Vidange liquide des fosses par camion vidangeur en zone carrossable
- Traitement en station d'épuration ou de lagunage avant rejet à la mer

Prix en FCFA/m³

Tarif à tranches ou BP :

- 184 (0-6 m³/mois)
- 286 (7-30 m³/mois)
- 464 (31-100 m³/mois)
- 532 (>100 m³/mois)

Tarif unique à la BF : 390 (avec ristourne : 79 FCFA/m³ vendu)

Abidjan, une ville de près de 3 millions d'habitants de part et d'autre de la lagune



La ville a connu une rapide croissance marquée par une urbanisation intense, la population passant de 300 000 habitants en 1963 à près de 3 millions aujourd'hui.

Abidjan s'étend de part et d'autre de la lagune Ebrié sur près de 58 000 hectares dont moins de 85% de terre ferme et plus de 15% de lagune. Les espaces bâtis représentent moins de 18% de cette étendue et plus de 50% de ces espaces bâtis sont occupés par l'habitat précaire ou l'habitat sur cour



qui abrite près de 60% des ménages de la ville.

En 1998, 11,1% de la population d'Abidjan se situe en dessous du seuil de pauvreté (157 735 FCFA / an) et 33,6% de la population totale.

Des limites à dépasser

Les montants des cautions et abonnements ne sont pas à la portée des petits opérateurs, tant pour la gestion de bornes-fontaines que pour le revente d'eau à partir d'un branchement privé.

Malgré son caractère innovant, le monnayeur de la borne-fontaine Yacoli est un facteur limitant (blocages fréquents). Ses dysfonctionnements occasionnent des fuites d'eau et réduisent la durée du service, par ailleurs limitée par la durée de remplissage du réservoir.

La SODECI a entrepris de régulariser les activités des abonnés revendeurs, en mettant en place une procédure d'agrément dont la promotion et la diffusion au niveau de l'ensemble des intéressés, sont encore insuffisantes. Mais la politique tarifaire et les conditions de reconnaissance (caution et coût du raccordement) qui leur sont appliqués ne témoignent pas d'une réelle volonté de développer l'activité.

Cependant l'organisation de quelques abonnés-revendeurs en une association des revendeurs d'eau dans les quartiers précaires de Côte d'Ivoire (AREQUAP CI), permet d'envisager l'instauration d'un véritable dialogue entre l'administration, la SODECI et les divers acteurs évoluant sur le terrain.

Quelques propositions

A l'issue de la Conférence de Bamako (25-29 septembre 1999), des représentants de la Côte d'Ivoire ont notamment avancé les priorités suivantes :

- Négocier entre associations et organisations déjà formalisées et la Direction de l'Eau, un tarif unique pour les revendeurs d'eau agréés par

la SODECI ;

- Mettre en service les 5 stations de dépotage récemment construites pour les vidangeurs afin de réduire les déversements sauvages et faciliter les rotations des camions de vidange ;
- Mobiliser des ressources financières pour développer l'activité des revendeurs agréés dans les quartiers précaires ; plus largement, élaborer une stratégie de contact avec les organismes financiers pour les amener à s'intéresser au financement de tels projets.

... AVEC DES RESSOURCES EN EAU EN CONCURRENCE

- Lagune polluée par les rejets de toutes les industries
- Eau de pluie (2800 mm/an)

UNE ASSOCIATION DE REVENDEURS D'EAU POUR PROFESSIONNALISER LA REVENTE

L'Association des Revendeurs d'Eau dans les Quartiers Précaires de Côte d'Ivoire (AREQUAP CI) créée en 1998, réunit une quarantaine d'abonnés agréés engagés dans un dialogue avec la SODECI et l'administration.

Parmi leurs principales revendications : la facturation des abonnés revendeurs au tarif unique de 390 FCFA/m³ appliqué aux bornes-fontaines, la création d'un fonds de garantie pour financer l'investissement de base, l'allègement des procédures de branchement au réseau, des campagnes d'information pour faire connaître l'association.

Programme pour l'Eau et l'Assainissement

1818 H Street NW
Room F4K-172
Washington DC 20433
USA

Tél : +1 (202) 4739785
Fax : +1 (202) 5223313, 5223320
E-mail : info@wsp.org
Site Internet : http://www.wsp.org

Programme pour l'Eau et l'Assainissement - Afrique de l'Ouest et du Centre

Coin Booker Washington
Jacques Aka, BP1850
Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Tél : (225) 22442227
Fax : (225) 22441687

Programme pour l'Eau et l'Assainissement - Afrique de l'Est et australe

Hillview Building,
P.O. Box 30577
Monrovia Street
Nairobi, Kenya
Tél : (254-2) 260300/260400
Fax : (254-2) 260386

Juin 2000

Le Programme pour l'Eau et l'Assainissement est un partenariat international qui vise à aider les populations défavorisées à avoir un accès durable à des services d'eau et d'assainissement améliorés. Les principaux partenaires financiers du programme regroupent les gouvernements australien, belge, canadien, danois, allemand, italien, japonais, luxembourgeois, norvégien, suédois, suisse, du Royaume-Uni, le Programme des Nations Unies pour le Développement et la Banque mondiale.

Conçu et réalisé par Write Media
E-mail: writemedia@vsnl.com
Assistance linguistique : FITI Pvt Ltd
Imprimé à PS Press Services Pvt Ltd